SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

API - INFO

ORGANE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION APICOLE



SOMMAIRE

Édito.

La flore mellifère

Philatélie apicole

Signalétique INFO-TRI

Compte rendu Assemblée Générale 2022

Carte d'adhérent

Petites annonces

EDITO

Chères Apicultrices et chers Apiculteurs,

L'hiver touche à sa fin, les premières fleurs, amandier, laurier tin, buis et bien d'autres, ont fait reprendre la ponte de la reine, une nouvelle saison s'ouvre à nous.

On est mi-mars et déjà les premières abeilles naissent, c'est le moment de commencer les essaims artificiels, action qui est devenue obligatoire pour conserver son cheptel.

Dans le Gard l'hivernage s'est en général bien passé grâce à un automne favorable qui a permis de faire de bonnes provisions.

Ce n'est pas le cas pour nos amis apiculteurs des Pyrénées orientales où la sécheresse sévit encore, on parle de sécheresse hivernale. Dans ce département, leur production a diminué de moitié et l'on enregistre une mortalité à plus de 50 %. Le syndicat d'apiculture des P.O. demande la reconnaissance de calamité agricole pour les pertes de miel suite à la sécheresse.

Du nouveau sur l'étiquetage de nos pots de miel. A partir du mois de mars nous aurons l'obligation d'afficher un logo appelé « triman » qui renseignera sur le tri de nos emballages. Je vous invite pour en savoir plus à consulter sur cette API INFO un article consacré sur ce sujet.

Voici une bonne nouvelle : la dérogation d'application du néonicotinoïde, insecticide utilisé sur la betterave, n'a pas été renouvelée pour la saison 2023. Une décision de la cour de justice de l'U.E.

Je vous souhaite une bonne saison apicole avec beaucoup de fleurs bien arrosées.

Bien cordialement,

Gilbert MARTIN

Président du SAG

Directeur de la publication : Gilbert MARTIN. Commission Presse : Frédéric Chambon, Michel Caby, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

siège social : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES

Email : apigard@gmail.com

Internet : www.apigard.com **N° 150 - 1er TRIMESTRE 2023**

EXCELASSUR

PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS

SARL EXCELASSUR
AGENT GÉNÉRAL & COURTIER

NÎMES VILLE ACTIVE (Siège Social)
442 Av. Jean Prouvé - B.P. 17008
30900 Nîmes Cedex 2
Tél. : 04 66 67 39 06
E-mail : agence.excelassurvilleactive@axa.fr

UZÈS
Avenue Georges Pompidou
30700 Uzès
Tél. : 04 66 22 17 73
E-mail : agence.excelassuruzes@axa.fr

MARGUERITTES
10 bis Av. de Provence
30320 Marguerittes
Tél. : 04 66 81 77 27
E-mail : agence.excelassurmarguerittes@axa.fr

SOMMIÈRES
28 Rte de Saussines - B.P. 21044
30250 Sommières Cedex 1
Tél. : 04 66 80 41 56
E-mail : agence.excelassursommieres@axa.fr

SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS
37 Av. Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Tréviers
Tél. : 04 67 63 80 70
E-mail : agence.excelassurstmathieu@axa.fr

ASSURANCES BANQUE

ORIAS n°09 051 023 - RCS NIMES 513 525 725

Quelques fleurs d'hiver qui aident nos abeilles à démarrer la saison apicole.

Euphorbia elioscopa
Euphorbe Réveil-matin
Famille des Euphorbiacées




C'est l'hiver et la plante n'est pas encore en fleur, mais que vient butiner cette abeille portant des pelottes orange vif.
Cette plante est parasitée par un champignon appelé la rouille. Les abeilles viennent récolter les spores sur les feuilles.
Voila une alternative pour trouver des protéines lorsque les fleurs sont rares. Comme toutes les Euphorbes ses fleurs sont mellifères.

Reseda phyteuma
Réséda raiponce
Famille des résédacées




Petit Réséda fleurissant de l'automne à l'hiver.
On le trouve uniquement dans le sud de la France sur les bords de chemins et les pelouses sèches et pierreuses.
Bien visité par les abeilles les belles journées d'hiver.
Plante odorante, mellifère et produisant un pollen rouge.

Mercurialis annua
Mercuriale annuelle
Famille des Euphorbiacées




Comme son nom l'indique c'est une plante annuelle qui fleurit l'hiver.
La mercuriale est dioïque, il y a des plants mâles et des plants femelles. Ceux qui nous intéressent sont les pieds mâles qui comportent des grappes de fleurs avec uniquement du pollen. Les pieds femelles ne sont pas visités. Elle est très abondante en bordure des routes et en zones agricoles. C'est une plante nitrophyle (aime l'azote).

Rosmarinus officinalis
Romarin officinal
Famille des Lamiacées




Arbuste bien connu que l'on rencontre dans les zones arides des garrigues et maquis méditerranéens. Il a beaucoup de vertus, aromatique, médicale, parfumerie et en plus il est mellifère. Il fleurit en fin d'hiver, fin février et début mars et donc participe au démarrage des colonies.Dans certains secteurs, où le romarin est abondant, on peut faire du miel qui est très prisé.

Buxus sempervirens
Buis commun
Famille des Buxacées




Arbuste trés résistant au froid et à la sécheresse, s'accommode de tout type de sol, il suffit qu'il soit bien drainé et de préférence calcaire. Il fournit un pollen jaune, un des premiers pollens récoltés par les abeilles, février/mars.

Crepis sancta subsp. nemausensis
Crépide de Nîmes
Famille des Asréracées

Il est présent sur toute la France mais plus particulièrement sur le Sud.
Il pousse un peu partout, parfois en abondance dans les zones agricoles et les prairies naturelles bien exposées.
Commence à fleurir mi février et s'il est en grand nombre, forme des tapis jaunes, les abeilles le visitent pour son pollen.

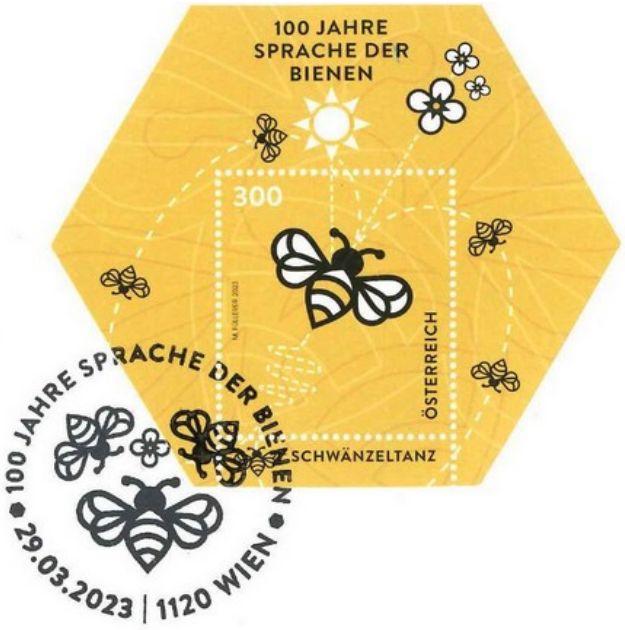




PHILATÉLIE APICOLE

La philatélie thématique est une des façons de collectionner des timbres-poste et d'autres documents philatéliques et postaux. Elle consiste à rassembler ces derniers s'ils ont un rapport avec un thème particulier, puis à les organiser pour une présentation publique ou une conservation dans un but encyclopédique.
Il existe de très nombreux timbres ou cachets émis sur le **thème de l'abeille et de l'apiculture** depuis la création des timbres-poste au XIXe siècle. Leur présentation est une façon de voyager à la fois dans le temps et un peu partout dans le monde, tout en restant attaché à notre passion.

L'un des tout derniers timbres émis est autrichien :



Il y a 100 ans, le zoologiste autrichien **Karl von Frisch (1886-1982)** décodait avec succès le "langage" des abeilles. Si le grec Aristote avait décrit au 4e siècle avant J.-C. la danse des abeilles, il était incapable de lui donner un sens.

Karl von Frisch (1886-1982) a mené des expériences approfondies sur la communication des abeilles. Dans son ouvrage ***Über die "Sprache" der Bienen. Eine tierpsychologische Untersuchung***. *(A propos du « langage » des abeilles, une étude psychologique animale)* paru en 1923, il explique les résultats de ses recherches : il a découvert que les abeilles utilisent des danses dans la ruche pour indiquer les sources de nourriture. Une simple danse ronde indique qu'une source de nourriture se trouve près de la ruche. Dans la danse frétillante plus élaborée, les abeilles partagent également des informations supplémentaires sur l'emplacement, la distance et le rendement de la source de nourriture.

Karl von Frisch a reçu le prix Nobel de physiologie ou médecine en 1973 pour ses recherches.

Premier jour d'émission : 29.03.2023 - Quantité : 180 000 timbres de 3,00€ sur feuillets

Michel Caby

Apiculture REMUAUX
Apiculture Remuaux, c'est 2 magasins vous proposant tout le matériel apicole, un atelier de gaufrage artisanal, et une exploitation apicole en Bio et Nature & Progrès.
rte d'Avignon, 13570 Barbe
04 90 95 29 11
Apiculture REMUAUX

SIGNALÉTIQUE INFO-TRI

LE TRI + FACILE — BAC DE TRI

Tout apiculteur qui commercialise ses produits apicoles destinés aux ménages, et ce quel que soit son nombre de ruches, doit participer à une écocontribution et respecter la législation sur la nouvelle signalétique info-tri en se soumettant à deux obligations :

- **Contribuer** financièrement à la gestion des déchets (fin de vie des emballages ménagers), auprès d'un éco-organisme, chaque année,
- **Informer** et **faciliter** le geste de tri des consommateurs au travers de l'affichage de l'**Info-Tri.**

Tous les apiculteurs qui mettent sur le marché des produits apicoles sont ainsi concernés par l'affichage de l'Info-Tri.

Une nouvelle signalétique de tri a été développée par CITÉO* pour inciter les consommateurs à déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac de tri.
Cette signalétique de tri harmonisée (Triman et Info-tri) devra être apposée obligatoirement sur tous les emballages ménagers et tous les papiers graphiques à partir du 1er janvier 2022 et au plus tard le 9 mars 2023 (loi AGEC, Art.17 et décret n° 2021- 835 du 29 juin 2021).

L'ÉCO-PARTICIPATION OU ÉCOCONTRIBUTION

Tout producteur doit payer sa contribution annuelle à un éco-organisme. Plusieurs possibilités :

- Un forfait (80 € HT/an) si vous vendez moins de 10 000 UVC/an (unité de vente consommateur) ce qui est le cas pour la plupart d'entre nous ;
- Une déclaration sectorielle si vous vendez entre 10 000 et 500 000 UVC : pour le miel 1 UVC = 0,0069 € ;
- Une déclaration à l'UVC et au poids, si vous vendez plus de 500 000 UVC.

Dans tous les cas, la contribution annuelle ne peut être inférieure à 80 € HT par an.

Cependant, pour éviter les dossiers administratifs fastidieux, voire onéreux, **le Syndicat d'Apiculture du Gard** propose depuis de nombreuses années à ses adhérents commercialisant des produits apicoles, **de collecter l'éco-contribution au moment de l'adhésion sous forme de forfait selon le nombre de ruches** et la transmet à l'UNAF qui la reverse **groupée** à titre d'intermédiaire à l'éco-organisme CITÉO*, **libérant ainsi l'adhérent des contraintes administratives de déclaration individuelle à un organisme.**

Attention, si vous n'avez pas payé cette éco-contribution, **il est interdit** d'apposer la signalétique Info-Tri sur vos emballages. Mais vous vous trouverez alors hors la loi. L'info-tri est régie par des règles strictes validées et contrôlées par les pouvoirs publics. Vous pouvez toujours joindre le trésorier pour régulariser cette situation. Il vous est aussi tout à fait possible de payer cette éco-contribution par un autre intermédiaire ou un autre éco-organisme que CITEO*

***CITEO** (anciennement Éco-emballages), est l'organisme chargé de gérer et financer le recyclage des emballages et des papiers. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen. https://www.citeo.com/info-tri.

FABRICATION DES ÉTIQUETTES

Important : Seules les personnes qui payent une écocontribution (i.e. la taxe éco emballage) à l'éco-organisme CITEO dans le cadre du contrat collectif de l'UNAF peuvent utiliser les éléments (Guide + logos) proposés par l'UNAF que nous reproduisons ici. Pour les personnes qui ne contribuent pas, l'affichage de l'Info-Tri est strictement interdit. Encore une fois, vous pouvez régulariser cette situation auprès du trésorier du Syndicat.

Vous trouverez donc sur le site de l'UNAF tous les éléments nécessaires à la création de vos nouvelles étiquettes, comme par exemple des planches avec les logos pour les produits exportés ou non, des planches avec logos et textes, en format standard ou compact, selon la place disponible. Il est impératif d'utiliser des visuels avec une taille bien définie et imposée. On les trouve en couleur ou en version monochrome, en version verticale, bloc ou horizontale...

Chacun peut ainsi composer son visuel en tenant compte des impératifs à respecter.

Vous pouvez modifier les planches afin de créer vos étiquettes via les logiciels Illustrator ou Acrobat PRO. Si vous ne possédez pas ces logiciels, qui sont payants, il faut créer les étiquettes par le biais de captures d'écran. Pour rappel, l'UNAF ne fabrique pas d'étiquettes. Nous vous proposons ci-dessous des exemples d'étiquettes pour des pots de miels en verre et plastique, uniquement pour des mises en marché en France. A noter que vous devez utiliser des silhouettes (*i.e.* pictogrammes) qui correspondent visuellement le plus à votre produit. Il existe d'autres silhouettes que celles présentées dans ces exemples, pour des boîtes de miel en brèche par exemple ou tout autre emballage de prduits de la ruche. (*cf.* fichier PLANCHE_SILOUHETTES)

Quelques exemples :

Configuration horizontale, couleur, avec accroche « le tri + facile » et la mention optionnelle, pour des pots en verre + capsules :



Pictogrammes + textes



texte seul



pictogrammes seuls

Configuration horizontale, couleur, sans l'accroche « le tri + facile », pour des pots en verre + capsules et sans mention optionnelle :

Pictogrammes + textes



texte seul



pictogrammes seuls





Exemple d'étiquette pot plastique, texte seul sans pictogramme.

Exemple d'étiquette bloc, monochrome, avec accroche, pot en verre et capsule, avec pictogrammes seuls et texte optionnel :



LES FORMATS :

En version **standard** : La hauteur du bloc de lisibilité est de 16 mm (19 mm avec la mention optionnelle).
La longueur dépend du nombre de pictogrammes ou du texte.



En version **compacte** (si peu de place), la hauteur du bloc de lisibilité est de 8 mm (ou 10,8 mm avec la mention optionnelle). **Cette version ne peut en aucun cas être réduite,** étant la taille minimale autorisée par l'Ademe.



OÙ DOIT ÊTRE APPOSÉE L'INFORMATION ?

L'Info-tri et le Triman doivent être apposés sur l'emballage (ou sur un autocollant collé sur l'emballage). Il n'existe aucune obligation concernant l'endroit où apposer l'étiquette, toutefois il est recommandé d'éviter de l'apposer sur des zones peu visibles pour le consommateur au moment du geste de tri.



Exemple d'étiquette pot de miel en verre, **verticale**, pictogrammes seuls, sans accroche « Le tri + facile ». En version standard, la largeur du bloc de lisibilité est de 22mm (ou 16mm sans accroche), 25mm avec la mention optionnelle, ou 19mm sans accroche (c'est le cas ici).

En version verticale compacte (si peu de place) : La largeur du bloc de lisibilité est de 11mm (ou 8mm sans accroche). Avec la mention optionnelle 13,8mm ou 10,8mm sans accroche. Cette version ne peut en aucun cas être réduite.







40 x 10 mm



49 x 8 mm

Nos fournisseurs apicoles proposent des étiquettes adhésives adaptées aux pots de miel en verre avec capsules. Consultez-les !

CONTRÔLE / IDU

Tous les adhérents qui cotisent à la taxe éco-emballage se voient remettre un IDU **individuel (Numéro d'identification unique).** Cet IDU est généré par l'ADEME. Ce numéro sera transmis directement par le Syndicat aux cotisants « éco-emballage » pour qu'ils soient en règle en cas de contrôle.

Il permet de contrôler que vous vous acquittez bien de la taxe éco emballage. Il doit figurer dans vos Conditions Générales de Vente (CGU)/d'utilisation, mentions légales disponibles sur votre site internet et sur vos documents contractuels.

EN RÉSUMÉ :

- Nouvelle information **obligatoire** sur tous les pots distribués à partir du 9 mars 2023.
- Affichage selon les normes imposées.
- Cotisation **obligatoire**. Par la modeste éco-contribution proposée par le Syndicat d'Apiculture du Gard sur le bulletin d'adhésion (renseignements auprès du trésorier : tresorier@apigard.com) ou dès aujourd'hui pour ceux qui n'y ont pas encore souscrit. Le Syndicat fournira alors le IDU.

SOURCES

https://www.citeo.com/info-tri
https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/2022_07_maj_guide_citeo_it_emb_fi.pdf
https://www.unaf-apiculture.info/la-pratique-de-l-apiculture/informations-reglementaires.html (rubrique info-tri)



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :

Changement climatique. Constatations confirmées du changement climatique.

La chaleur est de plus en plus présente et forte, la sécheresse a été particulièrement présente cette année, provoquant une sécheresse prématurée florale. Les abeilles ont eu des difficultés (nectar et pollen secs), elles s'adaptent à la météo et les dates des miellées changent par rapport aux saisons passées. Pour exemple cette année, un printemps précoce et chaud a permis une miellée 1ère semaine de juin mais un arrêt début été à cause de la chaleur et une reprise des miellées tardive (octobre).

Les récoltes 2022. Par contre, la récolte nationale a été plutôt bonne (30 000 tonnes), meilleure que prévu, grâce au miel de printemps et à un automne favorable. Bonnes provisions (lierre, arbousier). Mais, on a constaté une forte mortalité, aux moments les plus chauds, due à la famine.

Le Frelon asiatique, quelles actions entreprendre ? Le frelon asiatique s'adapte aux terrains et à ces conditions climatiques. Ainsi, il a été inexistant en garrigues sur les terres asséchées et beaucoup plus présent sur des endroits où l'eau est présente.

Il faut encourager les communes (certaines s'investissent dans la lutte en posant des pièges ou en détruisant des nids) et les individuels à poser des pièges à partir de février pour freiner cette expansion. Même si le piégeage est surtout bon pour le moral.

Et contrairement à ce que l'on pensait, il peut exister plusieurs nids sur un même secteur.

Nous savons maintenant que le frelon asiatique ne sera pas éradiqué. Il va falloir vivre avec et les abeilles peuvent s'adapter à sa présence alors qu'elles ne pourraient pas vivre avec le varroa.

Le Varroa, où en est t-on ? Il commence à s'habituer aux traitements chimiques et oblige à effectuer de plus en plus de traitements. Il est conseillé de faire un complément de traitement en BIO (et non en chimique), comme Apilife var (thymol + huiles essentielles) à l'automne avec une multiplication des traitements également (4 interventions en une semaine d'écart). En adhérant au GDSA, vous avez la possibilité de demander ces produits bio.

Les Néonicotinoïdes sur la Betterave. Le gouvernement autorise, cette année encore, le traitement des semences aux néonicotinoïdes afin d'empêcher une nouvelle émergence massive de la jaunisse de la betterave.

Le rôle du Syndicat. Le Syndicat Apicole permet par ses représentations (écoles, salons...) de promouvoir la protection des abeilles. Il a une action d'aide auprès des apiculteurs en difficulté.
Il propose ses formations à des stagiaires qui souhaitent maîtriser l'apiculture.
L'adhésion permet d'assurer son rucher et de bénéficier de remises auprès de magasins spécialisés partenaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Les représentations du Syndicat ont été passées en revue avec diapos à l'appui :

- **L'Apiscope** du collège de Brignon et sa ruche géante (grands cadres, représentant 6 cadres vitrés reliés à un tube sur l'extérieur) dans une classe.

- **Muséum d'histoire naturelle à Nîmes**. Deux ruches sur le toit du muséum en convention avec la ville de Nîmes. Deux extractions en public cette année.

- **Galerie Jules Salles à Nîmes**. L'exposition "BIODIVER'CITE" a reçu plus de 50 personnes. Dégustation de miel et ruche vitrée.

- **École Margueritte Long à Nîmes.** Après-midi avec 23 élèves de CE2 CM1. Trois ateliers tournants. Dégustation, Observation de la ruche vitrée.

- **École Elie Desplan à Boissières**. Marie Rutyana stagiaire 2022 a organisé un tournoi d'échec dans son école. Les gagnants ont visité des ruches et dégusté du miel.

- **Étudiants du Lycée Emmanuel d'Alzon**. Trois étudiants qui mènent un projet sur les abeilles ont effectué un comptage d'entrée et sortie des abeilles autour de plusieurs ruches ils ont aussi fait des recherches de pollen dans différents miels.

- **La nuit des étudiants.** Une première à Nîmes, la nuit des étudiants au Muséum d'histoire naturelle de Nîmes. 401 entrées ont été enregistrées. Dégustation de miel et beaucoup de questions très pertinentes sur les abeilles.

- **Journées de la biodiversité à St Jean du Gard.** Les 26 et 27 novembre 2022. Le Syndicat a animé un grand stand de présentation de l'apiculture et de dégustation de miels.

RUCHER ECOLE : Il remporte toujours un grand succès avec un grand nombre de candidatures (73 personnes sur liste d'attente), 26 stagiaires pour la session 2022, 60 heures de formation sur 15 demi-journées, 7 formateurs bénévoles, 15 ruches installées chez les stagiaires.

COMPTE RENDU FINANCIER 2022 :

Comptabilité Syndicat d'Apiculture du Gard – SYNTHESE	Exercice 2022

							Abonnements		Assurances						
Dt		Compte chèque	Livret A	Indemnités/ déplacem[ts]	timbres Internet fournitures Bx	Api-Info	Abeilles et Fleurs	L'abeille de France	ssurances AXA	UNAF		Formation / Rucher école	Salons / communi-cation	Divers	Balance Cchq / Liv A
totaux	2022	35 060,13	3 000,00	2 959,87	254,02	1 537,89	4 284,00	203,00	3 202,32	4 725,53		3 609,28	188,57	177,10	16 918,55
	2021	20 434,66		2 572,16	302,36	1 701,11	3 699,00	142,50	4 132,82	3 527,80		1 225,10	190,34	0,00	2 941,47
	2021	23 166,22	3 000,00	5 082,48	388,00	1 638,00	4 110,00	240,00	3 535,25	2 587,98	730,51	3 460,00	494,00	958,53	2 941,47
totaux	2022	32 382,10	14 000,00	5 281,96	416,84	1 415,00	4 590,00	240,00	2 735,64	3 496,84	1 102,82	7 910,00	1 049,00	1 225,45	16 918,55
Ct	Montant Op crédit	Compte chèque	Livret A	adhésions	eco emballage	Api-info	Abeilles et Fleurs	L'abeille de France	assurances AXA	ass UNAF	Rucher école dons	rucher Ecole formations	Rucher école miel	divers	Balance Cchq / Liv A
							6 245,00 €		6 232,48 €			Dont 2 280€ Pour 2023			

	Compte chèque	Livret A
solde au 31/10/2021	5 182,59 €	16 000,00 €
solde comptable Au 31/10/2022	2 504,56 €	27 000,00 €

19 279,10 €

Les commissaires aux comptes, Eve HUBERT et David PERRIER, présents, interviennent et annoncent que les comptes sont bien tenus et conformes et donnent leur approbation. leur mandat est renouvelé pour 2023.

ELECTIONS STATUTAIRES :

Les Administrateurs **Gilbert MARTIN, Corine et Thierry VELUIRE-VINKOCZY** arrivés en fin de mandat son réélus à l'unanimité.

Un nouvel administrateur, **Nicolas RAGOT**, par ailleurs TSA auprès du GDSA30 et formateur au Rucher école est élu à l'unanimité.

Après un temps de questions-réponses, la séance se termine à 11h50.

ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'administration s'est réuni le 26 janvier 2023 à Vézénobres et a procédé à l'élection du Bureau composé comme suit : Gilbert MARTIN, Président ; Thierry VELUIRE-VINKOCZY, Secrétaire ; Denis CAMBON, Webmaster et Michel CABY, Trésorier. Les autres administrateurs du Syndicat d'apiculture du Gard sont : Frédéric CHAMBON, Frédéric CHARBONNIER, Pierre GOUDARD, Jean HIERLE, Brigitte LAURET, Jean Michel PERRONNEAU, Nicolas RAGOT, Pierre SAURET, Corine VELUIRE-VINKOCZY.

CARTE D'ADHÉRENT : La carte d'adhérent qui vous est transmise à la réception de votre adhésion vous permet, entre autre, de bénéficier de remises chez certains fournisseurs de matériel apicole avec lesquels nous avons passé une convention.

Cette dernière précise qu'il est indispensable que vous puissiez présenter cette carte pour bénéficier de cet avantage faute de quoi la remise ne pourrait vous être accordée. Pensez donc à la prendre lors de vos achats !

Certains adhérents semblent ne pas avoir reçu la carte expédiée par mail. Avez-vous pensé à vérifier si elle n'était pas arrivée dans vos spams ?

Api-Info : 890 Chemin de la Guinguette Laugier - 30000 NÎMES. **Directeur de la Publication :** Gilbert Martin. **Commission Presse :** Fréd. Chambon, Michel Caby, Jean Michel Perronneau, Gilbert Martin. **Réalisation et mise en page** : Michel Caby. **N°150 – mars 2023.** transmis numériquement à tous les adhérents ayant un email.

PETITES ANNONCES GRATUITES
http://apigard.com/informations/petites-annonces/

